Site Natura 2000

« Rivières à Moules perlières de l'Ance du Nord et de l'Arzon »

Comité de pilotage

Compte rendu de la réunion du 16 novembre 2022
salle des fêtes de Viverols

Présents	
Eric DUBOURGNOUX	Parc naturel régional Livradois-Forez (PNRLF) – Vice-Président
Marc JOUBERT	Mairie de Viverols
Benoit PITAVY	Mairie de Craponne-sur-Arzon
Jean-François GAGNAIRE	1er Adjoint – Mairie de Saint-Anthème
Hervé BOINON	Conseiller municipal – Mairie de Saint-Anthème
André SAMSON	Mairie de Saint-Clément-de -Valorgue
Bernard BATISSON	Maire de Saint-Romain
Claude ARTAUD	Conseillère municipale – Mairie de Saint-Romain
Danielle PETIT	Chambre d'Agriculture de la Loire
Béatrice FEFEU	Chambre d'Agriculture du Puy-de-Dôme
Julien CHAMBONNIERE	DDT du Puy-de-Dôme
Jonathan RUSSIER	EPAGE Loire Lignon
Lauriane CHAUTARD	EPAGE Loire Lignon
Etienne GRES	EPAGE Loire Lignon
François EXPERT	France Nature Environnement – Nature Environnement Livradois-Forez
Eric GUIRAL	France Nature Environnement – Nature Environnement Livradois-Forez
François LOCRET	Sous-Préfecture d'Ambert
Didier CORNUT	FRANSYLVA 43
Sylvain VRIGNAUD	Indépendant naturaliste - malacologue
Coline PEGNELIN	Chargée de mission Natura 2000 au PNRLF
Guillaume MOIRON	Chargé de mission Natura 2000 au PNRLF

Excusés	
Alain FAURE	Maire de La Chaulme
Marc LAFAYE	CNPF 63
Philippe LEVROU	Chambre de Commerce et d'Industrie de Haute-Loire
Sophie GENEST	Chambre d'Agriculture de Haute-Loire
Michel JOUBERT	Communauté d'Agglomération du Puy-en-Velay
Daniel FRECHET	Conseil Départemental de la Loire
Sarah MILLET	Conseil Départemental du Puy-de-Dôme
Maryline ANDREAU	DDT 43
Lilian BONNAFOUX	Fédération Départementale pour la pêche et la protection des milieux aquatiques 63
Stéphane NICOLAS	Fédération Départementale pour la pêche et la protection des milieux aquatiques 43
Sabine BESSIN	Fédération Départementale pour la pêche et la protection des milieux aquatiques 42
Bérangère GROSBETY	Fédération Départementale des Chasseurs du 63
	FNE 42
Philippe PUISSAUVE	Office Français pour la Biodiversité – SD 63
Olivier PREYNAT	Office Français pour la Biodiversité – SD 42
Vincent LE GLOANEC	CBNMC

Marc JOUBERT (Viverols) La commune est ravie d'accueillir le COPIL et ses membres dans la nouvelle salle des fêtes.

Eric DUBOURGNOUX (Parc naturel régional Livradois-Forez) rappelle qu'en raison de la crise sanitaire, le COPIL n'a pas pu avoir lieu en présentiel depuis 2019. Ces réunions sont importantes pour faire le point sur la vie du site Natura 2000. En fin de réunion, comme tous les 3 ans, les élections pour la structure porteuse et la présidence du Copil auront lieu.

Guillaume MOIRON (PNRLF) précise qu'à l'issue du COPIL, une visite de terrain suivie d'une conférence dans cette même salle sont proposées aux membres du COPIL et au grand public.

N.B. : Le diaporama présenté en séance est joint au présent compte rendu.

Rappel - coordination générale – suivi des politiques publiques

Diapositive n° 07 – Contrat Territorial Loire Affluents Vellaves

Guillaume MOIRON (PNRLF) l'outil Natura 2000 et l'outil Contrat Territorial sont complémentaires. Il est important que ces deux outils soient cohérents.

Jonathan RUSSIER (EPAGE Loire Lignon) précise que l'EPAGE Loire Lignon a porté des travaux sur l'Ance sur le secteur de Saint-Anthème et sur l'Arzon sur le secteur de Soulages (Craponne-sur-Arzon). Ces travaux de restauration de berges sont financés par l'Agence de l'Eau, la Région et les Départements.

Diapositive n° 09 – Réglementations des boisements

Julien CHAMBONNIERE (DDT63) précise que même en boisement libre à reconquérir, le porteur de projet doit demander une autorisation de défrichement au titre du code forestier. Lorsque le projet est situé tout ou partie en site Natura 2000, cette autorisation s'accompagne d'une évaluation des incidences au titre de Natura 2000. En revanche, si le boisement est classé « interdit après coupe rase », il n'y a pas besoin d'autorisation de défrichement, car ce sont des boisements isolés non attenant à un massif forestier de plus de 4ha.

Diapositive n° 10 – Evaluation des incidences

Guillaume MOIRON (PNRLF) explique qu'il y a désormais une plateforme de déclaration en ligne pour les manifestations sportives. Cela permet de voir la quasi-totalité des demandes sur le territoire. Toutes les autorisations sont gérées par la Sous-Préfecture d'Issoire.

François LOCRET (Sous-Préfecture d'Ambert) précise que la Sous-Préfecture d'Issoire ne gère que les autorisations pour le Puy-de-Dôme mais la plate-forme existe pour tous les départements.

Julien CHAMBONNIERE (DDT63) le code du Sport a évolué récemment ; si une manifestation se déroule sur une seule commune, pas d'obligation de faire de déclaration en sous-préfecture. Rôle important du maire pour faire le lien avec la structure animatrice du site qui fera des préconisations auprès de l'organisateur.

Outils contractuels (MAEC, Contrats et Chartes)

Diapositive n° 17 – Mesures Agro-Environnementales et Climatiques (MAEC)

Guillaume MOIRON (PNRLF) : Le Parc naturel régional Livradois-Forez a fait remonter des zones à enjeux sur l'Ance et l'Arzon par rapport à la présence de Moules perlières. Ces zones ont été intégrées dans un projet porté par l'EPAGE Loire Lignon à l'échelle du bassin versant. Ce projet est ambitieux et le contexte financier (moins de financements pour les mesures et l'animation des mesures) risque d'amputer une partie des projets déposés par tous les porteurs.

Julien CHAMBONNIERE (DDT63) s'interroge sur l'absence de zone à enjeux sur la Dolore, rivière qui abrite également des Moules perlières.

Guillaume MOIRON (PNRLF) : Sur cette rivière, il n'y a pas d'organisme qui s'est manifesté pour porter un projet.

Suivis scientifiques

Diapositive n° 21 – Suivi des mulettes perlières déplacées sur le secteur « seuils des Gannets »

Sylvain VRIGNAUD (Malacologue) : Rappel : en 2019 des travaux d'effacement de 2 seuils ont été réalisés dans le cadre du Contrat Territorial Ance du Nord. Ces travaux ont engendré un abaissement de la lame d'eau avec potentiellement des individus de Moule perlière qui auraient pu être à l'air libre. Après échanges avec les services de l'Etat, il a été décidé de déplacer les individus concernés. Ceux-ci ont été réinstallés dans des zones jugées favorables avec la présence d'autres individus naturellement présents. Ces mulettes ont été mesurées et marquées pour les reconnaitre.

Natura 2000 a permis de financer une étude, réalisée par Sylvain Vrignaud, pour suivre la réussite de cette opération.

Cette opération constituait la première expérience de déplacement d'adultes de mulettes. Succès mitigé mais mieux que si on n'avait rien fait. Les individus non retrouvés ne sont pas enfouis dans les sédiments, ils ont surement été emportés par le courant. La probabilité que les individus emportés par le courant se réimplantent en aval est très faible.

Julien CHAMBONNIERE (DDT63) : Une seconde expérience de déplacement a été réalisée côté Livradois sur la Dolore en s'inspirant de l'expérience de l'Ance. Le contexte est assez similaire avec la présence de mulettes dans un bief menacé d'assèchement suite à des étiages très forts ces dernières années. Le CEN a sollicité l'autorisation de déplacement auprès de la DDT/DREAL. Environ 45 individus ont été déplacés en 2021. Environ 1/3 des individus ont été retrouvés un an après. Tous les individus avaient été marqués avec des étiquettes ou des PIT tags (puces contenant des informations numériques).

Sylvain VRIGNAUD (Malacologue) : les résultats apportés par les PIT tags sont très intéressants mais ils sont plus chers et nécessitent un effort de recherche important avec un détecteur.

Diapositive n° 32 – Inventaire de Moule perlière et Ecrevisse à pattes blanches avec la technique de l'ADN environnemental

Guillaume MOIRON (PNRLF) : Plusieurs analyses de ce type sont menées sur le territoire par différents organismes (Le Cen Auvergne dans le cadre du Plan National d'Actions), l'EPAGE Loire Lignon dans le cadre du CT Loire Affluents Vellaves et le Parc Livradois-Forez dans le cadre du site Natura 2000. Des échanges ont lieu régulièrement pour coordonner et localiser ces points d'inventaire.

Jonathan RUSSIER (EPAGE Loire Lignon) : le prélèvement prévu sur le Champdieu d'Usson a été réalisé en août 2022. Les résultats sont à venir.

Diapositive n° 34 – Inventaire Ecrevisses à pattes blanches – EPAGE Loire Lignon

Guillaume MOIRON (PNRLF) : l'Ecrevisse à pattes blanches est une espèce autochtone qui est classée dans la liste 1 de la directive Habitats Faune Flore de Natura 2000. Pour l'instant, pas de preuve de présence sur Ance et l'Arzon. Par contre, l'Ecrevisse américaine est présente.

Julien CHAMBONNIERE (DDT63) : La fédé de pêche 63 a porté un contrat Natura 2000 sur les ruisseaux de Pignols et de Pardine (site Natura 2000 Comté d'Auvergne et Puy St Romain) pour contenir la propagation de l'espèce envahissante (écrevisse de Californie) qui véhicule la peste de l'Ecrevisse. L'opération consiste à aménager des seuils pour bloquer le déplacement des écrevisses américaines vers l'amont et de les piéger en parallèle. La maladie était présente mais a priori pas repérée plus en amont donc, pour l'instant, réussite de l'opération.

Jonathan RUSSIER (EPAGE Loire Lignon) : vigilance car la peste est véhiculée par de nombreux vecteurs (pêcheurs, avifaunes…). Il faut davantage de pédagogie et insister sur la désinfection nécessaire des bottes et du matériel.

Communication et sensibilisation des publics

Diapositive n° 39 – Zone humide du Champs du Cros à Saint Victor-sur-Arlanc

Lauriane CHAUTARD (EPAGE Loire Lignon) : Ce projet va voir le jour d'ici 1 ou 2 ans.

Perspectives 2023 et 2024

Diapositive n° 55 – Perspectives 2023 et 2024 – transfert de la compétence Natura 2000 de l'Etat à la Région

Guillaume MOIRON : Suite à la loi 3DS, l'animation des sites Natura 2000 et des outils Natura 2000 (contrats et chartes) va être gérée par la Région Auvergne-Rhône-Alpes à partir du 1er janvier 2023. Jusqu'à présent, l'animation des sites Natura 2000 était financée à 100% dont 37% issus du Ministère de l'Ecologie et 63% issus de l'Europe via le FEADER (Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural). La Région a fait le choix de ne plus solliciter les fonds du FEADER pour Natura 2000. Pour l'année 2023, les services de l'Etat ont pu engager les dépenses nécessaires à l'animation des sites Natura 2000. La Région dispose d'un an pour s'approprier cette nouvelle compétence et proposer un nouveau mode de fonctionnement à partir de 2024.

Julien CHAMBONNIERE (DDT 63) : Les services de l'Etat conservent l'instruction des évaluations des incidences et l'instruction des MAEC. Pour l'animation des sites Natura 2000, l'Etat transfert aussi à la Région l'enveloppe financière correspondant aux crédits de l'État pour gérer cet outil.

Eric DUBOURGNOUX (Parc naturel régional Livradois-Forez) : Il faut insister en 2023 pour expliquer que les crédits d'animation sont essentiels pour convaincre, échanger sur les projets. L'expérience du Parc depuis plusieurs années aboutit à des résultats. Il faut être suffisamment convaincant pour montrer que les temps d'animation ne sont pas perdus, ni à perdre.

Election de la structure porteuse et de la Présidence du COPIL du site Natura 2000

Julien CHAMBONNIERE (DDT 63) : Pour ces élections, seuls les membres du collège des collectivités territoriales peuvent s'exprimer. Ce collège est constitué de 25 membres ce qui place le quorum à 13. Seuls 6 élus sont présents ou représentés. Le quorum n'étant pas atteint, les élections auront lieu par mail dans les prochaines semaines.

En l'absence du quorum, ces élections ont été organisées de manière dématérialisée par la DDT dans la semaine suivant la réunion du comité. Les élus membres du comité étaient invités à se prononcer sur les candidatures du syndicat mixte du Parc Naturel Régional Livradois-Forez, pour poursuivre le suivi de la mise en œuvre du Docob et de Monsieur Eric DUBOURGNOUX vice-président du syndicat mixte du Parc naturel régional Livradois-Forez en charge de la biodiversité et du grand cycle de l'eau ; pour assurer la présidence du Copil.

Les résultats sont les suivants :

- la candidature du Syndicat mixte d'aménagement et de gestion du Parc Naturel Régional du Livradois Forez en tant que structure porteuse du site Natura 2000 rivières à Moules perlières de la vallée de l'Ance et de l'Arzon pour les années 2022 à 2024 est retenue.
- la candidature de M. Éric DUBOURGNOUX, en tant que président du COPIL pour les années 2022 à 2024 est retenue

L'ordre du jour étant épuisé, Éric DUBOURGNOUX remercie les membres du comité de pilotage pour leur participation et lève la séance.

Visite de terrain et conférence Moule perlière

A l'issue de cette réunion en salle, une visite terrain est proposée à l'ensemble des membres du COPIL ainsi qu'au grand public pour découvrir le cycle biologique et le milieu de vie de la Moule perlière. Cette sortie a eu lieu sur l'Ance, au lieu-dit « Pont du Dite » sur la commune de Viverols.

Animation sur la thématique Moule perlière en bords d'Ance avec Sylvain Vrignaud – photo J. Chambonnière – DDT63

Cette sortie terrain a été elle-même suivie d'une conférence sur la Moule perlière animée par Sylvain Vrignaud pour les membres du Copil et le grand public.

Conférence sur la thématique Moule perlière à la salle des fêtes de Viverols (16/11/2022)